Politique Qualité en matière d'Information Promotionnelle 2026

Dans le prolongement et en application de la politique générale du laboratoire pharmaceutique exploitant Majorelle, nous avons élaboré une Politique Qualité encadrant nos activités d'information Promotionnelle auprès des professionnels de santé,
dans le respect des dispositions de la charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments (LEEM-CEPS octobre 2014), du référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments (HAS-mars 2017), des règles déontologiques et de la loi encadrant les avantages, CNIL et RGPD.

Cette politique qualité poursuit les six objectifs suivants :

1. Obtenir et maintenir la certification de l'activité d'information promotionnelle par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments ;

2. Garantir la qualité de l'information délivrée aux professionnels de santé afin de promouvoir le bon usage des produits présentés ;

3. Interagir et collaborer avec les professionnels de santé dans le respect des codes éthique et déontologique qui encadrent l'industrie pharmaceutique ;

4. Maintenir une distinction forte et sans équivoque entre l'activité opérée par les Attachés à la Promotion du Médicament, et l'activité opérée par les délégués pharmaceutiques et les KAM de Majorelle (activité de négociation/vente du portefeuille produits Majorelle) ;

5. Appliquer la charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments quelque soit les produits présentés aux professionnelles de santé ;

6. Inscrire nos actions d'information promotionnelle dans une démarche d'amélioration continue.

Pour atteindre ces objectifs, notre politique qualité se fonde sur les principes suivants :

- Développer et évaluer en continu les connaissances et les compétences scientifiques et réglementaires des équipes dédiées à la promotion du médicament afin de garantir l'excellence de leurs activités ;
- Sensibiliser régulièrement les équipes dédiées à la promotion du médicament concernant les enjeux et l'impact de leur activité sur la qualité de l'information promotionnelle ;
- Suivre les indicateurs que nous mettons annuellement en place pour vérifier l'efficacité de notre Sytème Qualité, en évaluer les résultats, et prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'amélioration continue de nos pratiques ;
- Intégrer dans nos procédures internes les principes de la Charte et les règles d'organisation des visites en ville et à l'hôpital, ainsi que le dispositif de la Loi Encadrant les Avantages et celui sur la Transparence des liens d'intérêt ;
- Être à l'écoute des professionnels de santé et mesurer leur satisfaction ;
- Contrôler la conformité de nos pratiques à travers des audits et des visites duo.

Cette politique qualité est soutenue par un Système de Management de la Qualité de l'information promotionnelle, dont le Pharmacien Responsable assure la mise en œuvre et le bon fonctionnement, en synergie avec, la Responsable Qualité et Certification et le Directeur Général de Majorelle.
Ensemble, nous prenons l'engagement de dégager les moyens techniques, financiers et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette politique qualité et à la mise en conformité de notre organisation et de nos pratiques avec la Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments.

Fait à Paris, le 06 octobre 2026

Claire FICQUET
Pharmacien responsable

Gérard BURGER
Directeur Général

Cynthia MALLE
Responsable Qualité et Certification
Activités Promotion du Médicament